

Communiqué de presse

Paris, le 13 février 2020

La Métropole du Grand Paris organisera une conférence dédiée au plan cyclable métropolitain pour renforcer ses actions en faveur du vélo

Face à l'urgence climatique et sanitaire et aux attentes fortes de ses habitants en matière de mobilités douces, la Métropole du Grand Paris organisera une conférence consacrée au réseau cyclable métropolitain au printemps 2020, renforçant ainsi sa politique en faveur du vélo avec des mesures d'accompagnement dédiés.

A l'initiative de Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris, et sous le pilotage de Daniel GUIRAUD, Vice-président délégué à la mise en œuvre de la Stratégie Environnementale, ainsi que de Jean-Pierre BARNAUD, Vice-président délégué aux Mobilités et Circulations Douces, cette politique en faveur du vélo a été affirmée depuis l'adoption, par le Conseil du 12 novembre 2018, du Plan Climat Air Energie Métropolitain (PCAEM) dont un de ses objectifs est d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050. Dans ce cadre, trois étapes sont fixées : 10 % de déplacements à vélo à l'horizon 2024 ; multiplication par 3 des déplacements à vélo à l'horizon 2030 et plus de la moitié des déplacements en modes actifs à l'horizon 2050. Cette volonté de la Métropole du Grand Paris d'encourager et d'accroître l'usage du vélo s'inscrit dans le cadre d'une politique environnementale ambitieuse qui se traduit déjà notamment par la Zone à Faibles Emissions (ZFE) métropolitaine instaurée le 1^{er} juillet 2019 et dans laquelle 52 communes sont déjà engagées.

Une conférence dédiée au plan cyclable métropolitain au printemps 2020

Dans un souci de cohérence des initiatives et d'association des acteurs concernés, la Métropole du Grand Paris prendra l'initiative de réunir les 131 maires des communes qui la composent, ainsi que les représentants de l'Etat, de la Région Île-de-France, des départements et des territoires lors d'une grande conférence partenariale consacrée au plan cyclable métropolitain. Cet événement sera l'occasion de fédérer l'ensemble des acteurs afin de lancer l'élaboration d'un réseau cyclable métropolitain et la réalisation concrète d'un plan d'actions dédié. Dans l'objectif d'articuler les initiatives locales et les schémas existants, la Métropole du Grand Paris apportera sa plus-value pour faire de ce plan une référence métropolitaine en la matière.

Un réseau cyclable métropolitain

Le 11 octobre 2019, le Conseil de la Métropole du Grand Paris a adopté à l'unanimité une convention de partenariat triennale avec le Collectif Vélo Ile-de-France (concepteur de la carte du « RER V ») afin de construire ensemble un plan d'actions permettant la réalisation d'une carte des aménagements cyclables existants et l'élaboration d'un réseau cyclable métropolitain. Ce dernier devra permettre de prioriser les aménagements à réaliser dans la zone dense continue. La Métropole souhaite ainsi accélérer la réalisation d'infrastructures dédiées au vélo à l'échelle métropolitaine, en concertation avec l'ensemble des maîtres d'ouvrages et financeurs.

Les mesures d'accompagnement de la Métropole du Grand Paris en faveur du vélo

Depuis 2016, la Métropole du Grand Paris s'est engagée pour encourager l'utilisation du vélo à travers :

- **L'extension du service Vélib' à 55 communes métropolitaines** avec le financement de 373 stations hors de Paris à raison de 10 000 euros par an par station.
- **Le Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM)** qui a déjà subventionné 40 projets de développement de voies cyclables dans 32 communes pour 11,8 millions d'euros.
- **Le soutien aux projets de franchissements et équipements structurants** pour lutter contre les coupures urbaines et favoriser le développement des mobilités douces. En 2019, trois projets ont déjà été financés à hauteur de 11 millions d'euros : le franchissement au-dessus de l'A1 à La Courneuve, le Pont de Nogent et la passerelle de Thiais-Orly.
- **Le dispositif « Métropole Roule Propre ! »** avec une subvention de 500 euros pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique par un particulier, en remplacement d'un véhicule thermique mis au rebut.